



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 40709

Texte de la question

M. Guénaël Huet interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la commission « ambition volontariat » dont elle a annoncé la mise en place lors de son discours devant le congrès national des sapeurs-pompiers, au mois d'octobre, à Rennes. Élément incontournable de l'organisation des services de secours en France, les sapeurs-pompiers volontaires représentent plus de 80 % des effectifs des sapeurs-pompiers. Or, depuis de nombreuses années, les services départementaux d'incendie et de secours sont confrontés à de graves difficultés de recrutement. De nombreux centres de secours, dont l'effectif ne compte aucun professionnel, voient leur fonctionnement gravement perturbé. À ce titre, la mise en place d'une commission « ambition volontariat » apparaît tout à fait porteuse d'espoir. Elle doit, en effet, formuler des propositions afin de rendre le volontariat plus attractif. Il lui demande donc de bien vouloir apporter des précisions sur le calendrier et les objectifs précis fixés à cette commission. Il lui demande aussi, en cette période de contrainte budgétaire, de quelle marge manoeuvre elle pense pouvoir disposer dans la mise en oeuvre des dispositions qui seront retenues.

Texte de la réponse

À la demande de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la direction de la sécurité civile et la direction de la prospective et de la stratégie ont lancé une étude portant sur la sociologie et la prospective du volontariat sapeurs-pompiers dans huit départements représentatifs : cette démarche vise à nourrir les réflexions et travaux de la commission « ambition volontariat ». Le comité de pilotage de l'étude associe la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, l'Association des départements de France, et des présidents de conseils d'administration de service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Les conclusions de cette étude seront connues à la fin du mois de juin, et un point d'étape sera effectué le 31 mars prochain. La commission sera installée le 2 avril prochain. Elle sera composée de collèges d'élus, de représentants de l'État, du monde professionnel, d'universitaires et de la Fédération des sapeurs-pompiers. Les contraintes budgétaires, s'il devait en découler, seront étudiées à ce moment là entre l'État et les élus.

Données clés

Auteur : [M. Guénaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40709

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 662

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3117